



Notice à l'intention des institutions de long séjour : mesures d'hygiène en cas d'infections respiratoires aiguës

Informations générales

Les virus respiratoires se transmettent principalement via des gouttelettes, parfois aussi via des aérosols* ou par contact avec des sécrétions des voies respiratoires.
La concentration de gouttelettes et aérosols est particulièrement élevée dans un rayon de 1,5 m de leur source d'émission, de sorte que les particules infectieuses peuvent être transmises d'une personne à une autre lors d'un contact rapproché.

Les symptômes typiques d'une infection respiratoire sont les suivants :

- maux de gorge, toux, rhume
- essoufflement, douleurs thoraciques
- température corporelle élevée, fièvre
- faiblesse généralisée, malaise, maux de tête, douleurs musculaires

Attention :

ces virus peuvent également se manifester par des symptômes atypiques, notamment chez les personnes âgées (p. ex. état de confusion croissant).

Le personnel est tenu de respecter les mesures d'hygiène standard lors des soins et de la prise en charge de pensionnaires présentant des infections respiratoires aiguës.

Les mesures complémentaires présentées ci-dessous sont particulièrement importantes pour prévenir la transmission de virus respiratoires (refroidissement, grippe, COVID-19) et protéger les groupes à risques d'une contamination (personnes atteintes de maladies chroniques, population de plus de 65 ans, etc.).

Gestes barrières	Les personnes présentant des symptômes d'une infection respiratoire aiguë (pensionnaires, personnel) doivent respecter les gestes barrières : • Réduire le plus possible la proximité avec d'autres personnes : respecter une distance d'au moins 1,5 m, éviter les poignées de mains et autres contacts physiques • Porter un masque chirurgical (de type II/IIR) lors de contacts étroits • Tousser et éternuer dans le pli du coude ou dans un mouchoir en papier (le jeter directement après utilisation, puis se désinfecter ou se laver les mains) • En cas de contact avec des sécrétions des voies respiratoires, se désinfecter les mains ou les laver soigneusement avec de l'eau et du savon
Pensionnaires symptomatiques	• Respecter les gestes barrières
Espace séparé	• La séparation des personnes symptomatiques et des autres pensionnaires permet de réduire le risque de transmission. • Si les gestes barrières ne peuvent pas être respectés (p. ex. chez les personnes atteintes de démence), un isolement est recommandé tant que les symptômes perdurent.
Activités de groupe	• Les pensionnaires symptomatiques peuvent participer aux activités de groupe pour autant que les gestes barrières soient respectés. • Dans le cadre de thérapies comme d'activités, il convient d'utiliser des objets individuels ou pouvant être désinfectés. Les thérapies individuelles peuvent être menées dans les chambres des pensionnaires moyennant le respect des mesures d'hygiène standard.
Durée des mesures d'hygiène complémentaires	• Au moins jusqu'à ce que les symptômes aient diminué de manière significative • Jusqu'à ce que la personne concernée n'ait plus eu de fièvre pendant une période de 24 heures



Pensionnaires présentant une démence ou recevant des soins palliatifs	Une infection respiratoire représente une charge supplémentaire pour les personnes âgées. Or la prévention des infections se heurte parfois à la préservation de la qualité de vie. Chez les personnes atteintes de démence ou en soins palliatifs, en particulier, les mesures d'hygiène et les risques liés à l'isolation ou aux troubles psychosociaux doivent être soigneusement soupesés au cas par cas. Si les pensionnaires ne sont pas en mesure de respecter les gestes barrières, une séparation, voire un isolement est recommandé tant que les symptômes perdurent.
Membres du personnel	• Porter un masque chirurgical (de type II/IIR) lors de contacts étroits (<1,5 m de distance) avec des pensionnaires symptomatiques • Privilégier un masque FFP2 en cas de contact intensif prolongé ou lors de frottis nasopharyngés • Respecter scrupuleusement les règles d'hygiène des mains
Membres du personnel symptomatiques	En cas de symptômes légers (sans fièvre) : • Porter un masque chirurgical (de type II/IIR) durant le travail • Respecter scrupuleusement les règles d'hygiène des mains • Pendant les pauses, rester à l'écart ou à distance suffisante des autres personnes (> 1,5 m) En cas de maladie : • Rester à la maison jusqu'à diminution significative des symptômes et au moins 24 heures sans fièvre
Visites	• Les personnes présentant des symptômes légers respectent les gestes barrières • Les personnes malades sont priées de reporter leur visite
Informations détaillées et mesures à prendre en cas d'épidémie	Se référer au « Guide de prévention et contrôle de l'infection en cas d'infections respiratoires aiguës » https://www.bag.admin.ch/fr/guide-de-prevention-et-contrôle-de-linfection-en-cas-dinfections-respiratoires-aigues
Mesures préventives	Proposer activement la vaccination conformément aux recommandations de l'OFSP. https://www.bag.admin.ch/fr/plan-de-vaccination-suisse

* Les particules provenant des voies respiratoires sont qualifiées de gouttelettes ou d'aérosols selon leur taille, la distinction demeurant floue